

SG METZ

Règlement de l'équipe synchro

Les Pléiades

Le patinage synchronisé est un sport d'équipe qui implique RESPECT et TOLERANCE vis-à-vis des autres patineurs, des entraîneurs, des accompagnateurs, des juges, des autres membres du club et des autres disciplines du patinage sur glace.

Cela nécessite une attitude correcte et constructive.

L'assiduité et la ponctualité sont impératives et contrôler à tous les entraînements via l'appel, sur glace et hors glace (PPG)

- La présence de tous les patineurs est obligatoire à tous les entraînements et toute absence doit être signalée le plus rapidement possible et justifié à l'entraîneur référent synchro.

- L'entraîneur se réserve le droit de décider de sanctions en cas de retards ou absences trop fréquents(es) non justifiées.

- Un calendrier prévisionnel des compétitions, stages et galas sera présenté en début de chaque saison, calendrier qui définira les périodes de vacances et de repos de tous les patineurs de l'équipe, mais qui sera susceptible d'être modifié selon le déroulement de la saison.

- Tout patineur s'engage pour la saison complète.

- Tout patineur rentrant dans l'équipe synchro devra posséder la (les) tunique(s) d'entraînement officiel et de compétition et la polaire du club.

- L'entraîneur peut recruter en cours de saison le nombre de patineurs nécessaire aux différents déplacements.

- Un capitaine et un vice capitaine seront élu au sein de l'équipe, l'entraîneur se réserve le droit de modifier le résultat des votes si la personne élue ne possède pas le profil requis.

- N'oubliez jamais que vous êtes des sportifs motivés par la compétition en patinage synchronisé.

- Une tenue adaptée à la pratique du patinage est obligatoire (collant ou pantalon Licra) à tous les entraînements (au sol ou sur glace); Echarpe, bonnet, bijoux et lecteur Mp3 sont interdits sur la glace.

- Les parents des patineurs mineurs sont priés de venir chercher leurs enfants à l'heure.

- L'entraîneur décide en son âme et conscience des éventuels remplaçants en compétition.

- Qu'il s'agisse d'une compétition ou d'une autre démonstration la présence de l'équipe complète est obligatoire.

- Les acheminements spéciaux doivent être étudiés avec le bureau et l'entraîneur si aucune autre solution n'est envisageable. Dans tout les cas la présence de tous les patineurs est obligatoire aux entraînements officiels, l'arrivée sur les lieux de la compétition doit être prévue suffisamment tôt pour ne pas entraver le déroulement des différentes préparations prévues par l'entraîneur.

- Tout patineur qui rentre dans l'équipe synchro, ainsi que son représentant légal est censé connaître le règlement ci-dessus et l'accepter.